

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
01 OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

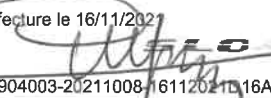
En Exercice 13

Présents 10

✓ / Votants 13

OBJET :
16A. BAUX RURAUX –
RENOUVELLEMENT DE BAIL A
M. DEHEM GERARD.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 16/11/2021
Reçu en préfecture le 16/11/2021
Affiché le 
ID : 059-265904003-20211008-16112021D16A_AB-DE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé à l'hôtel de ville dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Christiane CAPPELLE, Marie Josée RUHLAND, MM. Marc BEZILLE, Sébastien ROUSSELLE, Jean Pierre ENGELAERE, Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Joël BACLET donnant procuration à M. Sébastien ROUSSELLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil d'Administration a accordé à titre de bail à ferme à M. Gérard DEHEM, Cultivateur à Merville, domicilié à Lestrem, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2011, les parcelles de terre à labour cadastrées section ZN n°51 et ZM n°9, sise rue Gallois et rue Boulinguez à Merville, d'une contenance de 44 ares 40 centiares (ZN n°51) et d'une contenance de 46 ares 70 centiares (ZM n°9), pour un fermage annuel sur la base de 144.07 Euros l'hectare (année de base 2009 pour l'indice 100) et indice 2011 à 101.25 soit 79,50 Euros avec faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1^{er} octobre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'accorder à titre de bail à ferme à M. Gérard DEHEM, Cultivateur à MERVILLE, domicilié à LESTREM, le Cornet à Leux, pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1^{er} octobre 2011 qui arrivent à expiration le 30 septembre 2021, la parcelle de terre à labour cadastrée section ZN N° 51, sise rue Gallois à MERVILLE d'une contenance de 44 ares 40 centiares pour un fermage annuel de 153.40 euros l'hectare (année de base 2009 pour l'indice 100) et indice 2021 à 106.48 soit 68,10 euros avec faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1^{er} octobre de chaque année et la parcelle de terre à labour cadastrée section ZM n°9, sise rue Boulinguez à Merville d'une contenance de 46 ares et 70 centiares pour un fermage annuel de 153.40 euros l'hectare (année base 2009 pour l'indice 100) et indice 2021 à 106.48 soit 71,64 euros faculté pour l'établissement bailleur d'en exiger le paiement le 1^{er} octobre de chaque année, soit un total global de 139. 75 euros pour les deux parcelles nommées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, Président du CCAS, à signer l'acte qui sera signé sous seing privé étant entendu que les frais qui en résulteront seront supportés par le preneur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.